

COMMUNE DE MILLERY

10 rue Jean de Réôme
Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél. 03.80.97.26.54
mairie.millery21@orange.fr

COMMUNE DE VIC-DE-CHASSENAY

18 rue du 8 mai
21140 VIC de CHASSENAY
Tél. 03 80 97 26 84
mairievicdechassenay@orange.fr

Messieurs les maires
de Millery et Vic-de-Chassenay
à
ECOPOLES SERVICES
BP 131
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Millery et Vic-de-Chassenay, le 20 septembre 2015

Lettre recommandée avec AR

Objet : obligation d'entretien de la Terre au Seigneur

Monsieur le Directeur,

L'état de propreté du site de "la Terre au Seigneur" se dégrade depuis quelques mois et certaines parcelles sises dans le périmètre de sécurité sont à l'abandon, ce qui entraîne la propagation de broussailles et de végétations indésirables dans les parcelles voisines.

Il en va ainsi notamment des abords de la Source de Collemagne et de toute la zone Est de la décharge : de ce fait, il devient extrêmement difficile d'approcher du site et de contourner l'installation, particulièrement dans la zone située en aval des bassins où d'insurmontables ronciers empêchent l'accès aux deux exutoires rejetant des effluents dans le ru de Golleron, rendant impossibles les prélèvements inopinés que nos communes et les associations de défense de l'environnement aimeraient pouvoir pratiquer. Même à l'intérieur de l'enclos des bassins, il serait souhaitable que l'herbe soit tondue régulièrement afin de prévenir la dispersion des graines.

C'est pourquoi nous vous mettons en demeure de vouloir bien vous conformer dans les meilleurs délais à l'article 22 de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2006, lequel prescrit que les abords de l'installation, lorsqu'ils relèvent de sa responsabilité, doivent être entretenus et maintenus propres par l'exploitant.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de recevoir nos salutations distinguées

Le Maire :

Jacky LCDI



F.M. DEBONTAINES